



AVIS PUBLIC

AVIS EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ à la population que conformément à la directive émise par le décret numéro 177-2020 du 13 mars dernier qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois en raison de la pandémie COVID-19 et l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux, l'assemblée publique ordinaire du conseil municipal de la Municipalité d'Ivry-sur-le-Lac du lundi 11 mai 2020 se tiendra à huit clos par visioconférence.

Aucun public ne sera admis. Le huit clos demeure valide pour une durée indéterminée.

Nous vous remercions de votre compréhension. Pour toute question en lien à la présente, vous pouvez communiquer avec la soussignée par voie électronique à l'adresse suivante : directiongenerale@ivry-sur-le-lac.qc.ca.

Donné à Ivry-sur-le-Lac, le 8 mai 2020.

Josiane Alarie
Directrice générale
et secrétaire-trésorière